

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE LIBRAMONT-CHEVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 avril 2013 .

Présents : MM B. JACQUEMIN, Président,
P. ARNOULD, Bourgmestre;
P. JEROUVILLE, P. LEJEUNE, E. GOFFIN, J. LEGRAND,
Mme L. CRUCIFIX et Ch. MOUZON, Membres du Collège communal ;
R. DEOM, J-M FRANCARD, Mme L. GALLET,
E. de FIERLANT DORMER, Mme I. MARS, R. DERMIENCE,
Mme C. ARNOULD, Mme M-Cl. PIERRET, Mme C. JANSSENS,
Mme Ch. WAUTHIER, D. LEDENT, A. THILMANT, F. URBAING ,
Conseillers.
Mr Eddy JACQUEMIN, Secrétaire communal.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

OBJET : Règlement-redevance relatif à la fourniture des repas chauds dans les écoles communales.

\$4308838\$

Attendu qu'à partir du 1^{er} mai 2013, les repas chauds seront servis dans les écoles communales ;

Attendu qu'il y a lieu de fixer le prix de vente de ces repas ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment son article 1122-30 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Il est établi à partir du 1^{er} mai 2013 au profit de la commune une redevance sur la distribution des repas chauds dans les écoles communales. Celle-ci est fixée comme suit :

- 3 € par repas chaud pour les élèves des classes maternelles ;
- 3 € 50 par repas chaud pour les élèves des classes primaires ;
- 4 € par repas chaud pour les adultes.

Le repas chaud comprend un plat chaud et un dessert
(la distribution gratuite de la soupe est maintenue)

Le paiement des repas chauds s'effectue par versement sur le compte bancaire de la commune de Libramont-Chevigny. Le suivi du paiement est assuré par le service de la comptabilité communale.

A défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes. Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal.

La présente délibération sera transmise aux autorités de tutelle et publiée conformément à l'article L1133-1 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
(s) E. JACQUEMIN.

Le Bourgmestre,
(s) P. ARNOULD.

Pour expédition conforme,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,